BULLETIN D'INFORMATION DES CAF EN ÎLE-DE-FRANCE

ALLOCATIONS FAMILIALES
les Caf en Île-de-France

Ctrad Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision

N°91-Octobre 2022

LES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS ET LES MODES D'ACCUEIL

EN-ÎLE-DE-FRANCE, EN 2020

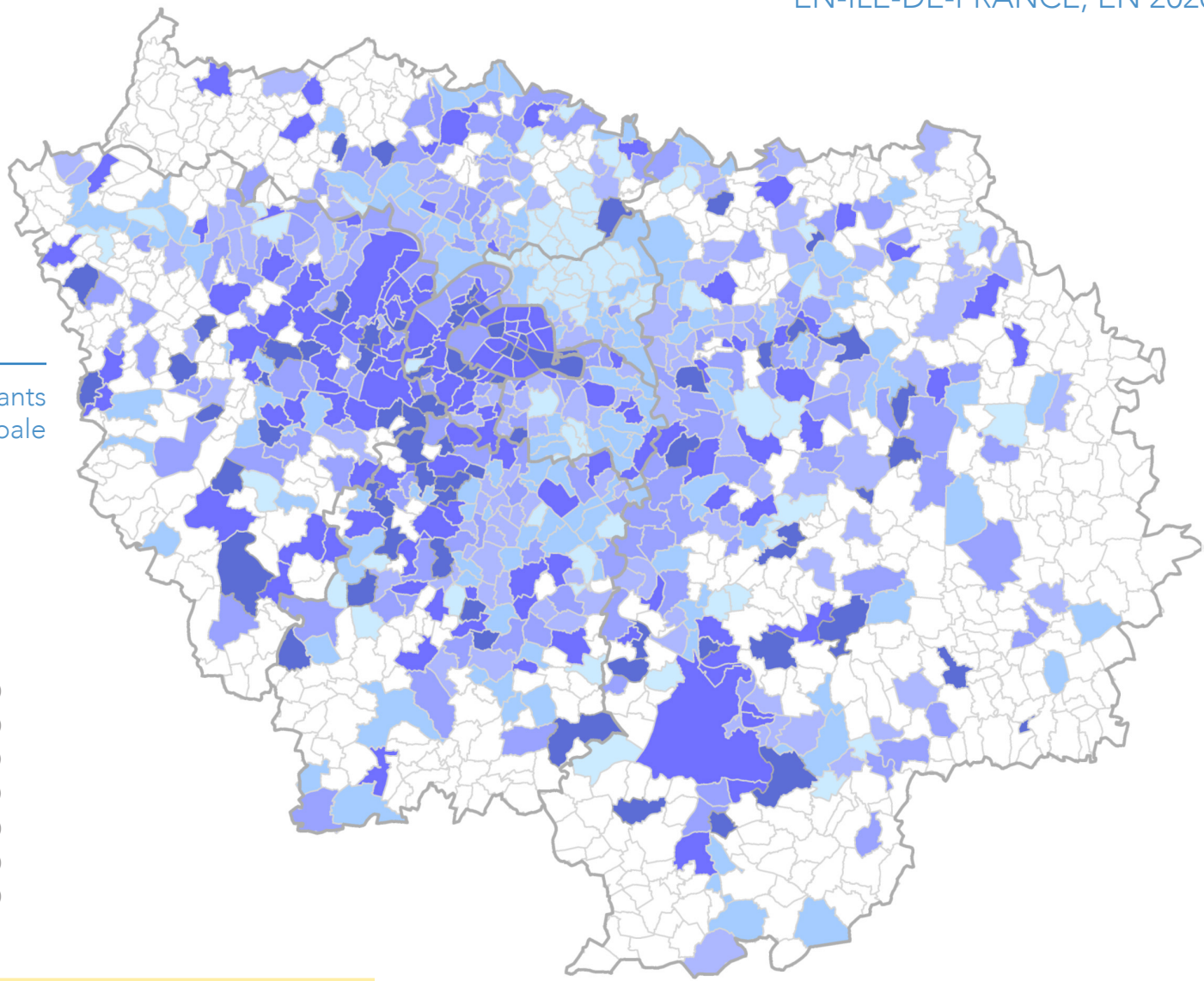

©Admin Express COG 2.0 IGN 2021 - Ctrad 2022

Taux de couverture théorique des enfants de moins de 3 ans par l'offre globale d'accueil, en 2020

Moyenne régionale : 53,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans

Nombre de places pour 100 enfants de moins de 3 ans (par commune)

	Nombre de familles allocataires* inférieur à 30	(577)
	Moins de 31,3	(71)
	De 31,3 à moins de 44,3	(139)
	De 44,3 à moins de 53,1	(137)
	De 53,1 à moins de 63,6	(148)
	De 63,6 à moins de 81,5	(142)
	De 81,5 à plus	(73)

Source : Onape édition 2022
* Familles allocataires avec présence d'enfants de moins de 3 ans

AVANT-PROPOS :

En raison de la crise sanitaire de la Covid-19, la méthode de construction de la capacité d'accueil de 2020 a dû être ajustée pour deux raisons. La première tient au fait qu'une partie des composantes de cet indicateur repose sur des données d'usage lorsque les données d'offre n'existent pas. C'est le cas de la garde à domicile notamment ou des cotisations sociales des assistantes maternelles. La seconde concerne la date d'extraction de ces données qui est habituellement fixée au mois de juin. Or, ce mois a été particulièrement affecté par les confinements, du côté de l'activité économique et des conditions d'accueil des enfants. Ainsi, le mois de mars 2020 est apparu comme le dernier mois le plus adapté pour permettre le calcul de cet indicateur sur cette année marquée par la crise sanitaire[1].

EN 2020, UNE OFFRE D'ACCUEIL GLOBALE DE 53,1 PLACES POUR 100 ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS EN ÎLE-DE-FRANCE

Le taux de couverture représente une capacité théorique d'accueil par les modes de garde, pour 100 enfants de moins de 3 ans vivant en Île-de-France, et permet de traduire un potentiel d'enfants couverts par un mode de garde, autre que leurs parents.
En 2020, environ 514 700 enfants de moins de 3 ans résident en Île-de-France. Près d'un tiers d'entre eux se partage entre la Seine-Saint-Denis (16,5 %) et Paris (15,6 %).

L'offre d'accueil globale étant de 273 300 places, le taux de couverture par les différents modes d'accueil s'élève, alors, à 53,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, en Île-de-France (cf. figure 1).

Figure 1. L'offre d'accueil globale pour 100 enfants de moins de 3 ans

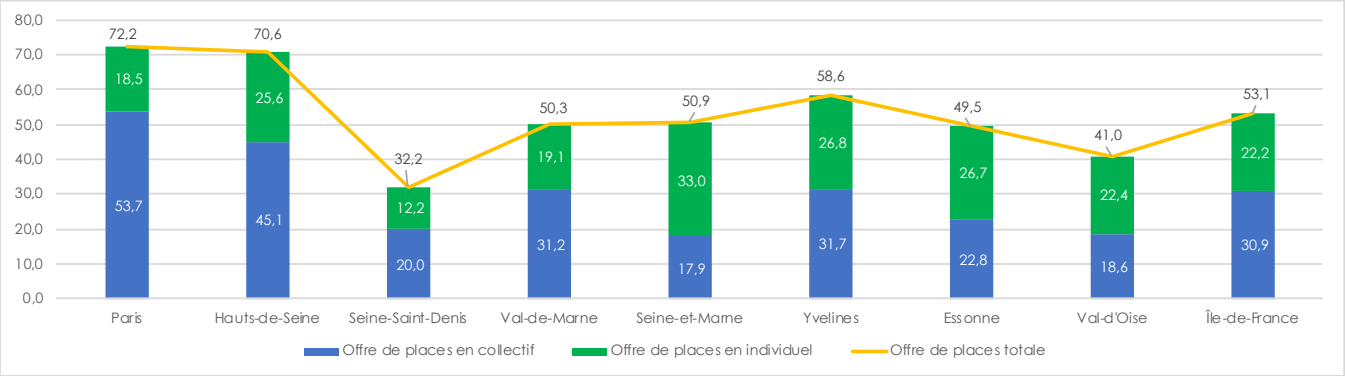

Source : Onape, édition 2022
Lecture : Dans le Val-de-Marne, 31,2 places pour 100 enfants de moins de 3 ans sont proposées en accueil collectif et 19,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, en accueil individuel. Globalement, 50,3 % des enfants de moins de 3 ans peuvent recourir à un mode de garde, en 2020.

L'Île-de-France est très hétérogène. Paris et les Hauts-de-Seine affichent des taux de couverture de près de 20 points supérieurs à la moyenne régionale. Dans ces deux départements, plus de 7 enfants de moins de 3 ans sur 10 peuvent recourir à un mode de garde. Les Yvelines suivent ensuite avec un taux de près de 6 enfants sur 10. Alors que la Seine-et-Marne, l'Essonne et le Val-de-Marne présentent des taux autour de la moyenne régionale, le Val-d'Oise et la Seine-Saint-Denis restent les départements où l'offre d'accueil est la plus faible : -12,1 points pour le Val-d'Oise et -20,9 points pour la Seine-Saint-Denis.
Globalement, l'offre d'accueil en Île-de-France est principalement portée par l'accueil collectif[2] qui représente 58,1 % de l'offre globale et 55,5%, en excluant les places en préscolarisation.
Pour trois départements de la grande couronne, la Seine-et-Marne, l'Essonne et le Val-d'Oise, l'accueil individuel constitue principalement l'offre globale, alors que dans les départements de Paris et de la petite couronne, l'accueil collectif domine.

[1] Source : Lettre de l'Onape, édition 2022.

[2] Établissement d'accueil du jeune enfant (crèches, multi-accueils, micro-crèches, crèches familiales ou parentales) et accueil en préscolarisation.

Une offre d'accueil plus faible dans le nord de l'Île-de-France

En Île-de-France, 1 commune sur 2 est concernée par un taux de couverture inférieur à la moyenne régionale (cf. carte).

Ces communes sont principalement situées selon un axe nord-ouest / sud-ouest, du Val-d'Oise à l'Essonne en passant par la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne. Toutefois, l'offre de garde dans les communes du centre et du nord de la Seine-Saint-Denis ainsi que dans les communes du Val-d'Oise limitrophes à la Seine-Saint-Denis, est la plus faible puisqu'à peine 31 % des enfants de moins de 3 ans peuvent prétendre à une offre de garde.

Les territoires se situant au centre et à l'ouest de la région, Paris, les Hauts-de-Seine et les Yvelines, présentent des taux de couverture, au titre de l'accueil des enfants de moins de 3 ans, plus importants puisque plus des trois quarts de leurs communes affichent un taux de couverture supérieur à la moyenne régionale.

Quant à l'Essonne, son territoire est divisé en deux : l'ouest, avec des taux similaires à ceux des Yvelines, et l'est, avec des taux plus faibles et proches de ceux des communes de Seine-et-Marne.

Enfin, les communes dont la capacité d'accueil du jeune enfant dépasse les 100 % sont disséminées sur toute la région : soit elles se concentrent principalement sur des zones de forte activité économique, telles que Rungis ou encore Roissy-en-France, soit elles se présentent comme des communes absorbant les besoins de garde des territoires limitrophes, telles qu'Achères-la-Forêt ou Donnemarie-Dontilly, en Seine-et-Marne.

Carte. Taux de couverture théorique des enfants de moins de 3 ans par l'offre globale d'accueil, en 2020

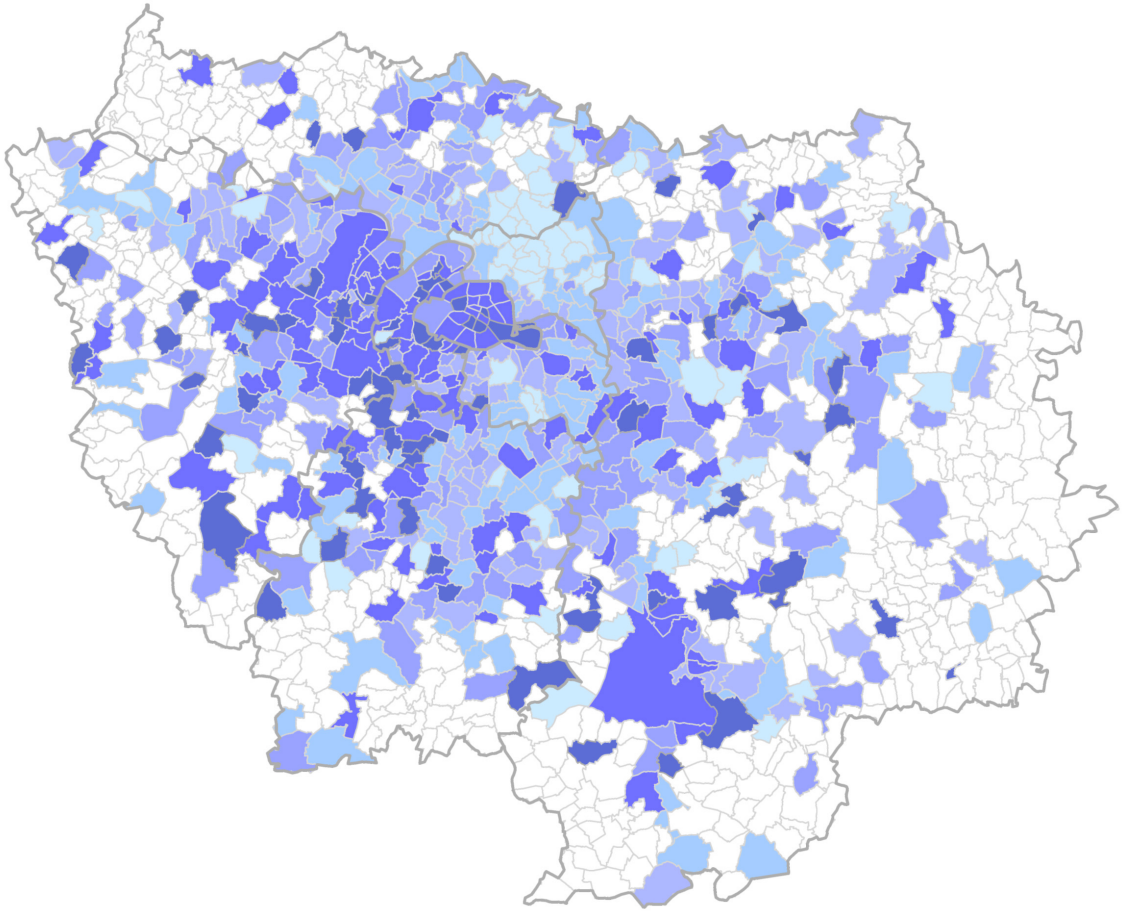

Moyenne régionale : 53,1 places
pour 100 enfants de moins de 3 ans

Nombre de places pour 100 enfants
de moins de 3 ans (par commune)

Nombre de familles allocataires* inférieur à 30	(577)
Moins de 31,3	(71)
De 31,3 à moins de 44,3	(139)
De 44,3 à moins de 53,1	(137)
De 53,1 à moins de 63,6	(148)
De 63,6 à moins de 81,5	(142)
De 81,5 à plus	(73)

Source : Onape édition 2022
* Familles allocataires avec présence d'enfants de moins de 3 ans

Une faible baisse de la capacité d'accueil théorique globale.

L'année 2020 est marquée par une inflexion du volume de places[3]. En revanche, la baisse continue du nombre d'enfants de moins de 3 ans permet de compenser la baisse du nombre de places et de maintenir une couverture théorique au-dessus de 50 places pour 100 enfants (cf. figure 2).

La hausse du nombre de places proposées en accueil collectif, hors préscolarisation, (+2 400) ne compense pas les pertes de celles proposées par les assistantes maternelles (-4 100) et de celles de la garde à domicile (-400). Ainsi, entre 2019 et 2020, l'Île-de-France perd environ 2 500 places d'accueil du jeune enfant.

Figure 2. Évolution de la capacité théorique globale

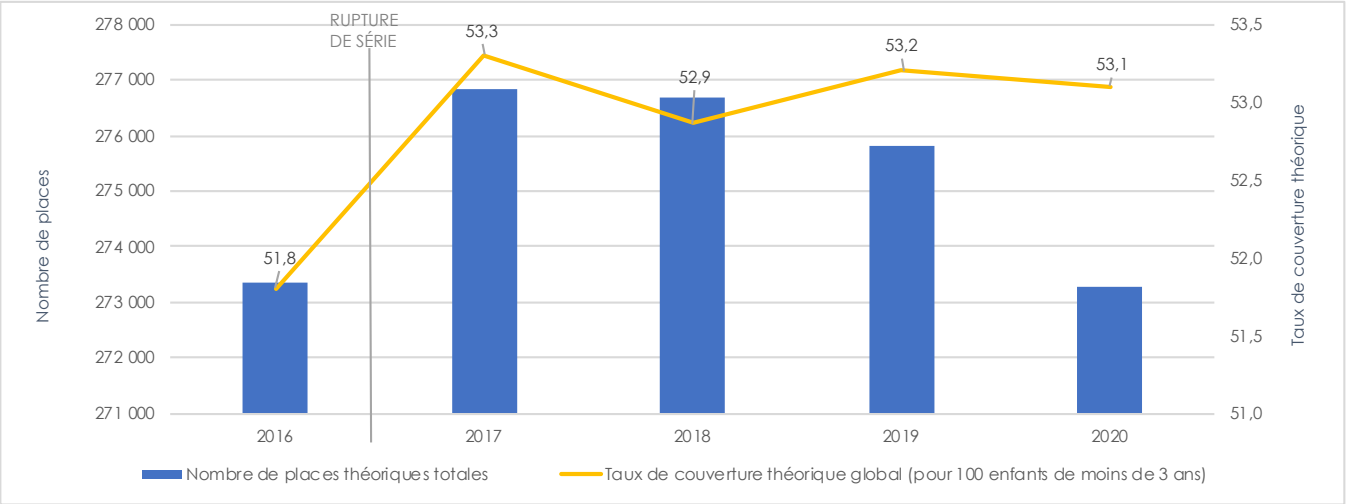

Source : Onape édition 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022
Lecture : En 2020, le taux de couverture théorique global est de 53,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, avec 273 300 places au total.

L'ACCUEIL EN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Les établissements d'accueil du jeune enfant bénéficiant de la prestation de service unique proposent près de 9 places sur 10 de l'accueil collectif

En 2020, 158 900 places sont proposées au titre de cette offre d'accueil collectif grâce aux établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje), aux micro-crèches Paje[4] et à la préscolarisation. Les 3 350 Eaje percevant la prestation de service unique (Psu) offrent 140 400 places, soit près de 9 places sur 10 de l'offre collective, faisant de ce type d'accueil, le premier contributeur (cf. tableau 1). Paris, et dans une moindre mesure les Hauts-de-Seine, ont un parc d'accueil collectif plus développé que celui de l'ensemble de la région.

En deuxième contributeur au titre de l'accueil collectif, les places en micro-crèches Paje représentent 11 200 places, soit 7,2 % de l'offre collective. Très peu répandues en Seine-Saint-Denis (3,9 %) et à Paris (5,5%), elles le sont deux fois plus dans les Yvelines que sur l'ensemble du territoire francilien (14,2 %). Les autres départements restent sur des volumes proches de la moyenne régionale.

Enfin, les places proposées par l'éducation nationale, au sein du premier cycle des écoles préélémentaires et destinées aux enfants non encore soumis à l'obligation scolaire, bénéficient à 7 100 enfants de moins de 3 ans, contribuant à hauteur de 4,5 % à l'offre collective. C'est en Seine-Saint-Denis et dans le Val-d'Oise que cette offre est la plus élevée, puisque ce taux est supérieur de 3,3 points à la moyenne régionale en Seine-Saint-Denis et de 2,3 points dans le Val-d'Oise. En revanche, à Paris cette offre concerne moins de 2,0 % de l'accueil collectif.

[3] Cette inflexion peut également être due au ralentissement de création de places voire, de structures d'accueil, lié à l'arrêt des activités lors des confinements.
[4] Prestation d'accueil du jeune enfant.

Tableau 1. Les contributions des différents types de mode de garde dans l'accueil collectif, en %

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Places en Eaje	92,6	89,8	88,3	87,6	86,6	80,8	87,8	84,1	88,4
Places en micro-crèche Paje	5,3	6,8	3,9	6,8	7,9	14,2	6,3	9,1	7,2
Préscolarisation	1,9	3,4	7,8	5,6	5,6	5,0	5,9	6,8	4,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Onape, édition 2022
Lecture : En 2020, en Île-de-France, 4,5 % des places en accueil collectif sont portées par les places en préscolarisation.

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, 24 670 places sont proposées

Grâce à 580 Eaje bénéficiant de la Psu et situés dans un quartier prioritaire, l'Île-de-France propose 24 670 places, soit 17,6 % de l'offre globale de ces structures (cf. tableau 2). Tandis que les départements les mieux dotés économiquement présentent une offre moindre au sein de leurs quartiers prioritaires, les départements du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis offrent une large partie de leurs places dans un quartier prioritaire : pour le Val-d'Oise, cela représente plus d'un quart d'entre elles, et pour la Seine-Saint-Denis, plus de la moitié.

Tableau 2. Les places dans les établissements d'accueil du jeune enfant des quartiers prioritaires

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Nombre de places en quartier prioritaire	5 990	2 260	8 090	2 110	970	1 080	1 780	2 390	24 670
Part des places en quartier prioritaire dans l'ensemble des places Psu (%)	15,0	8,6	53,9	13,1	11,2	7,5	16,0	26,0	17,6

Source : Onape, édition 2022
Lecture : En 2020, dans les Hauts-de-Seine, 8,6 % des places en Eaje relevant de la Psu se situent dans un quartier prioritaire.

L'ACCUEIL INDIVIDUEL PAR LES ASSISTANTES MATERNELLES ET LA GARDE À DOMICILE

L'accueil individuel offre 22,2 places pour 100 enfants de moins de 3 ans

L'accueil individuel s'appuie principalement sur l'offre de places proposées par les assistantes maternelles. En représentant 77,9 % des places d'accueil individuel, 17,3 places pour 100 enfants de moins de 3 ans sont proposées par les assistantes maternelles (cf. figure 3).

Figure 3. La capacité d'accueil individuel pour 100 enfants de moins de 3 ans

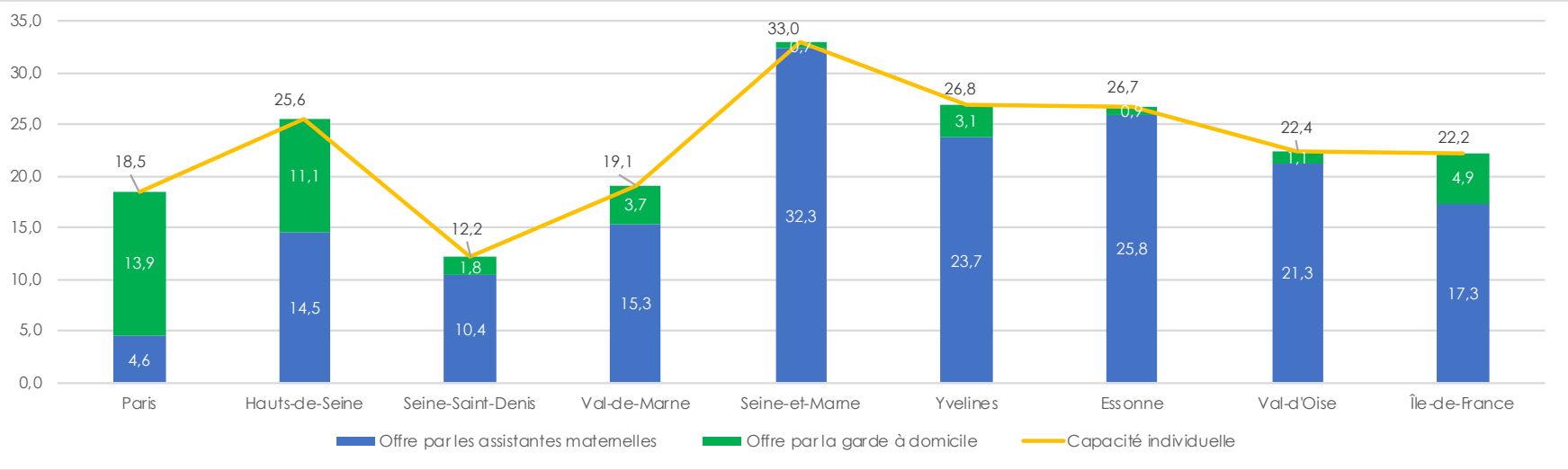

Source : Onape, édition 2022
Lecture : En 2020, en Seine-et-Marne, l'accueil par les assistantes maternelles permet à 32,3 enfants de moins de 3 ans sur 100 d'être gardés tandis que 0,7 % d'entre d'eux bénéficie d'une place au titre d'une garde au domicile des parents. Globalement, ce mode d'accueil individuel offre 33,0 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.
Note : L'accueil par la garde à domicile comprend la garde à domicile en emploi direct (Cmg[5] garde à domicile) et la garde à domicile via un prestataire (Cmg Structure).

Les départements de la grande couronne offrent une capacité d'accueil par les assistantes maternelles plus développée que le reste de la région. Ainsi, près d'un quart des enfants de moins de 3 ans bénéficie d'une place chez une assistante maternelle dans les Yvelines et l'Essonne, et plus d'un tiers d'entre eux en Seine-et-Marne. La garde à domicile est légèrement plus développée dans les Yvelines avec une place pour 3,1 % des enfants de moins de 3 ans, lorsque les autres départements de la grande couronne se situent aux alentours de 1%.
De fait, la capacité théorique de l'accueil individuel couvre plus d'enfants de moins de 3 ans dans ces départements, oscillant entre 22,4 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, pour le Val-d'Oise, à 33,0 places pour la Seine-et-Marne.

Cet effet s'inverse au sein des départements de la petite couronne, où l'offre d'accueil par les assistantes maternelles reste en dessous de la moyenne régionale, entre - 2,0 points (Val-de-Marne) et – 6,9 points (Seine-Saint-Denis).
Également moins développée à Paris, l'accueil chez une assistante maternelle offre à peine 5,0 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. La capacité d'accueil individuel est compensée, sur ce territoire, par un recours plus élevé à une garde à domicile : 13,9 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, soit 9,0 points de plus que la moyenne régionale.

Globalement, l'accueil individuel apparaît plus abordable dans les départements où l'activité des assistantes maternelles est facilitée par des lieux d'accueil plus spacieux et des loyers moins onéreux.

[5]Complément mode de garde

Un faible recours au congé parental

Les parents ont la possibilité de cesser leur activité professionnelle, partiellement ou complètement, pour bénéficier d'un congé parental, soutenu par les caf, à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE)[6].

En Île-de-France, en 2020, 47 000 enfants de moins de 3 ans bénéficient de la PreParE : 64,1 % d'entre eux l'utilisent à taux plein, à la suite d'un arrêt complet de l'activité professionnelle d'au moins un de leurs parents, et 35,9 %, à taux réduit.

Peu d'enfants de moins de 3 ans sont couverts par cette prestation, traduisant un faible recours. Ainsi, seuls 9,1 % des enfants de moins de 3 ans bénéficient de la PreParE en Île-de-France (cf. figure 4).

Figure 4. La prestation partagée de l'éducation de l'enfant, en 2020, en %

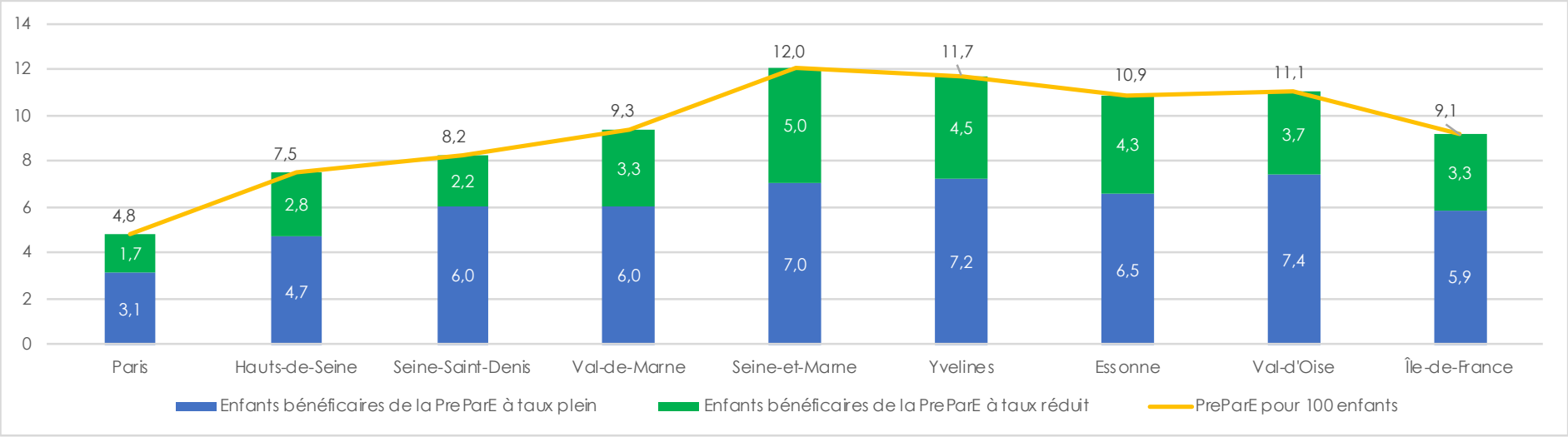

Source : Caf Idf, 2020
Lecture : En 2020, en Essonne, 10,9 % des enfants de moins de 3 ans sont bénéficiaires de la prestation partagée de l'éducation de l'enfant : 4,3 % en bénéficient à taux réduit et 6,5 %, à taux plein.

Dans les départements de la grande couronne, les familles recourent plus fréquemment à cette prestation. Chaque département se situant au-dessus de la moyenne régionale, la Seine-et-Marne et les Yvelines se démarquent néanmoins avec des taux de couverture de près de trois points supérieurs à celui de la région, avec respectivement 12,0 % et 11,7 % des enfants de moins de 3 ans.

En revanche, les familles altoséquanaises recourent moins souvent à cette prestation où seuls 7,5 % des enfants de moins de 3 ans sont concernés.

Ce taux est encore plus faible au sein des familles parisiennes puisque seuls 4,8 % des jeunes enfants de la capitale sont gardés par leurs parents, via la PreParE.

Emmanuelle Pascal
Ctrad – Caf en Île-de-France

[6]Entrée en vigueur en 2015, cette prestation s'est substituée au complément de libre choix d'activité (Clca) et impose un congé parental partagé entre les membres du couple. Si l'allocataire est en couple, chaque parent bénéficie de 6 mois de congé, consécutivement. Si l'allocataire est une famille monoparentale, l'allocataire cumule ces 6 mois.

Ce bulletin d'information des caf en Île-de-France est une publication de la ctrad, service d'études des caf en Île-de-France

• Directeur de la publication : Robert Ligier
• Cartographie : Emmanuelle Pascal
• Impression : SIRI caf de Paris
• Site: www.ctrad-caf-idf.fr

• Rédacteurs : Nadine Pontou, Emmanuelle Pascal
• Conception et réalisation graphique SIRI : Lionel Maran
• Numéro ISSN 2266-4076

ALLOCATIONS FAMILIALES
les Caf en Île-de-France

Ctrad Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision

N°91 octobre 2022